

**[3 370 signes]**

***Mesdroitssociaux.gouv.fr*, vos droits sociaux en un seul clic**

**Mesdroitssociaux.gouv.fr est un portail universel** **qui donne à chaque assuré un accès unifié à l’ensemble de ses droits sociaux, actuels et potentiels.**

Aide au Logement, allocations familiales, assurance maladie, minimas sociaux, etc. , les assurés disposent d’un grand nombre d’informations relatives à leurs droits sociaux mais jusqu’alors aucun outil ne les regroupait pour donner une vision d’ensemble.

Mesdroitssociaux.gouv.fr propose un service numérique nouveau qui centralise les informations concernant les assurés et facilite les démarches à engager vis-à-vis des organismes de protection sociale qui délivrent les prestations.

* Mesdroitssociaux.gouv.fr s’adresse à tous les assurés sociaux (qu’ils soient salariés, indépendants, retraités, sans activité)
* Le portail offre un point d’entrée centralisé avec une information nominative personnalisée
* Il propose un nouveau canal de communication entre les organismes de protection sociale et les assurés sociaux, complémentaire aux comptes assurés

**Quel périmètre couvre-t-il ?**

6 principaux domaines :

* Maladie (frais de santé, IJ, AT-MP),
* Famille,
* Retraite,
* Autour de l’emploi (Pôle emploi, CPA et prime d’activité),
* Solidarité (minimas sociaux),
* Logement

**Comment ça marche ?**

Sur [www.mesdroitssociaux.gouv.fr](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr), l’assuré est invité préalablement à se connecter via FranceConnect. Lors de sa toute première connexion (et uniquement lors de cette connexion), l’assuré est invité en complément à renseigner son numéro de sécurité sociale.

|  |
| --- |
| **Qu'est-ce que FranceConnect ?**  Vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr ou de La Poste ? FranceConnect est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces trois comptes. Aucune inscription au préalable. Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe et la connexion est sécurisée. |

Une fois l’internaute reconnu, il accède à une page d’accueil personnalisée qui lui permet :

* + De visualiser les 6 domaines dans lesquels il a d’ores et déjà des prestations versées
  + D’accéder au simulateur multi-prestations pré alimenté qui lui permet d’identifier les prestations auxquelles il peut également avoir droit. Si tel est le cas, un lien lui sera proposé pour le rediriger vers l’organisme compétent pour effectuer une demande en ligne.

**4 services mis à disposition progressivement :**

* 1. voir ses droits
     + Une vision à 360° des droits sociaux de chacun : dans quels domaines des prestations me sont versées ? Qui sont mes organismes gestionnaires ? Puis-je avoir droit à d’autres prestations?
  2. simuler ses droits
     + Une mise à disposition d’un simulateur multi-prestations pré-rempli avec vos données personnelles
     + Renvoi direct vers les simulateurs des organismes sociaux en complément
  3. engager des démarches
     + Une redirection sur le bon niveau de service dans le portail de l’organisme concerné
  4. être alerté au regard de ses droits
     + Un système de notifications pour alerter l’assuré au regard de ses droits : alerte sur une fin de contrat CMUc/ ACS, rappel de déclaration trimestrielle de ressources sur RSA, etc.

**Un outil évolutif**

Le périmètre couvert par le portail est évolutif. Il offrira de plus en plus de services et proposera des informations de plus en plus nourries aux assurés, en lien avec les organismes gestionnaires.